



C

C

A

S

GUIDE

du Centre Communal d'Action Sociale

Opticien KRYS Publier

Krys

La confiance vous va si bien



Opticien spécialiste des équipements de sport

CC Cora • Route départementale 1005
74500 PUBLIER

04 50 70 87 60



Boulangerie - Pâtisserie
Snacking

Thonon - Evian - Publier - St Paul - Perrignier



Guide réalisé en partenariat avec MAIRIE INFO, Agence de communication au service des Collectivités

Siège social : 45, rue de l'Est • 92100 Boulogne Billancourt

Agence Grand Ouest : 8, chemin Caboche • 14130 Saint Gaten des Bois

☎ 01 46 05 36 36 • ✉ info@mairieinfo.fr • 🌐 www.mairieinfo.fr

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois Mairie Info décline toute responsabilité pour les éventuelles omissions, imprécisions ou erreurs qui auraient pu s'y glisser.

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2024

Imprimerie spéciale de Mairie Info. Imprimé sur du papier dont le bois utilisé dans la fabrication de pâte à papier est issu de forêts gérées durablement.

ÉDITO



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Publier a souhaité concevoir ce guide pour vous présenter ses actions et domaines d'intervention, et vous guider ainsi dans vos démarches relevant du social.

L'idée est de vous informer sur vos droits, selon votre situation. En effet, les dispositifs sont nombreux, et notre préoccupation est de vous simplifier l'accès à l'information. À l'heure où tout est dématérialisé, où tout se fait par internet, nous pensons que rien ne vaut la version papier, pour une consultation simplifiée, permanente et par tous.

Nous restons bien entendu à votre écoute, l'équipe du CCAS est là pour vous orienter et vous accompagner dans toutes vos démarches relevant du social : elle est à votre disposition et vous réserve un accueil de proximité dans la bienveillance et la confidentialité.

Enfin, je remercie chaleureusement les généreux annonceurs qui nous ont permis la réalisation de cet ouvrage, qui je l'espère, sera un outil précieux pour vous y référer si besoin : conservez-le bien soigneusement.

Christelle GAUDET,
*maire adjointe à l'Action Sociale
et aux Solidarités Intergénérationnelles*

DÉGUSTER • SAVOURER • PARTAGER



TERRASSE
AU BORD DU LAC



ÉVÈNEMENTS MUSIC
& SPORTS LIVE



GLACES ICE ROLLS

BUBBLE GAUFRES
SALÉES MAISON



FRITES FRAÎCHES



Sur place ou à emporter

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

Ouverture d'avril à septembre
Concerts / DJ tous les mercredis
et vendredis des vacances d'été
Plage surveillée à 100m
Parking gratuit
Bus ligne 1 & 3



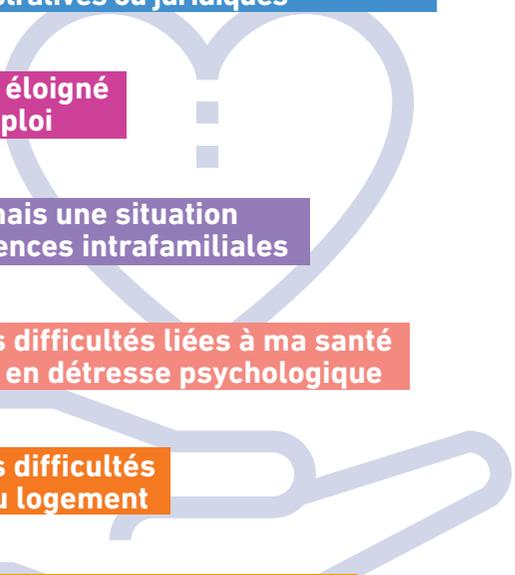
NOUS TROUVER

Roule Ma Poule
Parc du Miroir
175 Rue des Tilleuls
74500 Publier

(Entre les tennis et le lac)

   @rmpicerolls

SOMMAIRE

- 
- 08** Je rencontre des difficultés financières
- 10** J'ai besoin d'aide pour mes démarches administratives ou juridiques
- 12** Je suis éloigné de l'emploi
- 14** Je connais une situation de violences intrafamiliales
- 16** J'ai des difficultés liées à ma santé
Je suis en détresse psychologique
- 20** J'ai des difficultés liées au logement
- 24** Je suis sénior et/ou je suis en situation de handicap
- 30** J'ai besoin de créer du lien sur ma commune

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Véritable levier de l'action sociale, le CCAS est un établissement public administratif communal obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les demandes d'ordre social.

C'est un lieu de proximité où les agents vous reçoivent, vous renseignent, vous accompagnent dans vos démarches et vous guident vers les professionnels compétents en toute confidentialité, sans jugement et dans la bienveillance.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :

- lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire),
- prévention et animation pour les personnes âgées,
- soutien au logement et à l'hébergement,
- soutien aux personnes en situation de handicap.

>>> CONTACT

📍 5, place du 8 Mai 1945 - 74500 Publier

✉ ccas@ville-publier.fr - ☎ 04 50 70 84 20



OUVERT les lundis après-midi sans rendez-vous de 13h30 à 18h30 et les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

🌐 www.ccas-publier.fr





Le CCAS, un établissement public administratif géré par un conseil d'administration

Présidé de droit par le Maire, le conseil d'administration du CCAS est composé de 12 membres : 6 membres élus issus du conseil municipal et 6 membres désignés par le maire issus de la société civile (cf : Articles R123-7 à R123-15 du Code de l'action sociale et familiale).

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les trimestres et prend toutes les décisions relatives à la politique sociale de la commune.

Une équipe mobilisée au quotidien

Trois agents sont au service des habitants :



- **UNE DIRECTRICE** qui met en œuvre la politique sociale communale décidée par les élus et assure le bon fonctionnement du service.



- **UNE CONSEILLÈRE SOCIALE** qui accueille et oriente le public en cas de difficultés financières ou sociales. Elle informe et accompagne le public sur toutes les questions liées au logement social.



- **UNE CHARGÉE DE MISSION ACTION SOCIALE** qui informe et accompagne les séniors sur les dispositifs existants favorisant le maintien à domicile. Elle organise également les animations à destination des séniors et les ateliers intergénérationnels.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : LE CCAS EN ACTION

- Galette des rois
- Ateliers intergénérationnels
- Journées d'excursion pour les séniors
- Animations enfants à l'occasion de Septembre en Or
- Semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées, repas des aînés

JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES



Je me tourne vers le CCAS qui assure un accueil de proximité et un accompagnement de premier niveau

Vous rencontrez des difficultés temporaires, le CCAS de Publier peut vous aider à trouver des solutions et vous orienter vers les interlocuteurs adaptés à votre problème.

Le CCAS peut attribuer, à la demande d'un travailleur social, des aides financières d'urgence en cas de rupture de ressources ou de charges exceptionnelles.

Je prends rendez-vous avec une assistante sociale



En cas de difficultés financières, les assistantes sociales du pôle médico-social (PMS) d'Évian vous accueillent sur rendez-vous pour évaluer vos besoins, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les aides disponibles.

Je me rapproche d'une association caritative

Nombreuses sur le territoire, elles peuvent être d'un grand soutien en cas de difficultés : aide alimentaire, don de vêtements, produits d'hygiène, aides financières diverses, écoute, soutien administratif...

>>> CONTACTS

PÔLE-MÉDICOSOCIAL D'ÉVIAN

📍 26, avenue des Sources
74500 Évian-Les-Bains
☎ 04 50 33 23 94

ACCUEIL ET PARTAGE

📍 27, avenue des Mémises
74500 Évian-Les-Bains
☎ 07 84 60 88 69
✉ accueilpartage@outlook.fr



>>> CONTACTS

SECOURS CATHOLIQUE

Association humanitaire d'entraide et sociale

📍 24, chemin du Martinet • 74200 Thonon les Bains
☎ 04 50 71 83 29 • 🌐 www.secours-catholique.org

LES RESTOS DU CŒUR - Aide alimentaire

📍 AD74 • 2, avenue du Clos Rouge
74200 Thonon les Bains • ☎ 04 50 71 91 32
✉ ad74.thonon@restosducoeur.org
🌐 www.ad74.restosducoeur.org/

SAINT VINCENT DE PAUL

Accueil, écoute, soutien scolaire, financier

📍 7, rue de l'Église • 74500 Évian-Les-Bains
☎ 04 50 74 66 49
🌐 www.ssvp.fr/ssvp-de-haute-savoie

CROIX ROUGE - Accueil, orientation, famille-enfant, aide alimentaire, urgence

📍 37, chemin du Pré-Biollet • Espace Léman 2
74200 Anthy sur Léman
☎ 04 57 26 45 79 & 06 34 31 12 18
🌐 www.croix-rouge.fr/unite-locale-du-chablais

SECOURS POPULAIRE

Aide alimentaire, financière, matérielle

📍 4, avenue du Clos Rouge • 74200 Thonon les Bains
☎ 04 50 71 57 38 • 🌐 www.spf-chablais.fr

EMMAUS THONON CHABLAIS

Aide directe aux plus démunis

📍 12, chemin du Clos d'Yvoire
74200 Thonon-Les-Bains • ☎ 04 50 70 16 26
🌐 www.emmaus-thonon-chablais.com

Le CCAS en action pour le mieux vivre !



Des paniers de légumes à prix réduit

Le CCAS et l'association Pousses d'Avenir s'associent pour promouvoir la distribution de légumes bio pour tous les publiérains au quotient familial inférieur à 800 €. L'adhésion à ce dispositif est proposée à un coût adapté et les paniers sont à récupérer chaque semaine. Des ateliers thématiques (cuisine, culture, développement durable) sont également organisés par l'association Pousses d'Avenir.



🔍 Pour adhérer, un formulaire, disponible au CCAS ou sur sa page internet, est à retourner au CCAS accompagné des pièces justificatives nécessaires au contrôle de votre éligibilité.

Jardins familiaux « Les Rosaires »



La ville de Publier en lien avec le CCAS propose des parcelles individuelles en location aux habitants qui ne disposent pas de parcelles cultivables. Le montant de la redevance annuelle est de 90 €. Elle est révisable chaque année.

🔍 Pour effectuer une demande, un formulaire, disponible au CCAS ou sur sa page internet, est à retourner au CCAS accompagné des pièces justificatives nécessaires au contrôle de votre éligibilité.

J'AI BESOIN D'AIDE POUR MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OU JURIDIQUES

Les permanences au CCAS

L'écrivain public vous aide à rédiger vos documents administratifs



Deux fois par mois, un écrivain public se déplace au CCAS sur rendez-vous pour vous accompagner sur la rédaction de courrier, vous apporter un appui au numérique, vous aider au tri et à la gestion de vos documents administratifs.

ATTENTION, l'écrivain public ne traite pas les procédures juridiques ou administratives complexes ou techniques.

➔ **Prise de rendez-vous au CCAS :** ☎ 04 50 70 84 20

France Services pour faciliter l'accès aux services publics



France Services est un service de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance. Il permet à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour **effectuer ses démarches du quotidien** auprès des principaux organismes partenaires : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, France Travail, l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et La Poste.

➔ **Pour une aide administrative :** ☎ 04 58 57 03 83 ou ✉ spi@cc-peva.fr

➔ **Pour une aide sur les usages du numérique :** ☎ 06 02 05 25 87 ou ✉ cnfs@cc-peva.fr

Les structures du territoire

Antenne de Justice et du Droit en Chablais



Coordonnée par Thonon Agglomération, l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun.

Ouverte à tous, elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits. L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais met en œuvre des actions de sensibilisation, notamment autour des questions de citoyenneté. C'est un service de proximité, gratuit, anonyme et confidentiel.

>>> CONTACT

Antenne de Justice et du Droit en Chablais

📍 10, chemin de Morcy • 74200 Thonon-les-Bains
☎ 04 50 17 04 82



HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin : ouverture à 9h30).



🗨 **Certaines associations, listées page 8, peuvent également vous aider dans la gestion de vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.**





HÔTEL DES PRINCES

BIENVENUE À L'HÔTEL DES PRINCES

L'hôtel des Princes vous accueille les pieds dans l'eau. Cuisine raffinée et généreuse. Plage, piscine et port privé font de cet endroit un lieu privilégié. Animation nautique sur place.



Réservation conseillée

Tél : 04 50 75 02 94

www.hoteldesprinces.fr

3D NUISIBLES RHÔNE-ALPES
Les spécialistes des nuisibles



Désinfection
Dératisation
Désinsectisation
Traitement de charpente
Champignon-moisissure

06 77 31 49 29
04 50 16 75 19

contact@3dnuisibles-ra.com
www.3dnuisibles-ra.com

5 rue de la Bennaz - 74500 PUBLIER

Un grand **MERCI**

à tous les **ANNONCEURS PRÉSENTS**
qui ont permis l'impression de ce guide !

JE SUIS ÉLOIGNÉ DE L'EMPLOI



France Travail, acteur incontournable de votre recherche



De nombreux outils sont à la disposition des conseillers pour aider les personnes enregistrées dans leurs services à trouver un emploi. Le premier de ces outils est la base de données d'offres d'emplois en leur possession.

>>> CONTACT

France Travail 📍 22, rue Jean Blanchard - 74200 Thonon-les-Bains

Téléphone, candidat : ☎ 39 49 (Service gratuit + prix appel)



Des dispositifs spécifiques pour les jeunes

La Mission Locale du Chablais



La Mission Locale du Chablais s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire ou sans emploi. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé pour faciliter son entrée dans la vie professionnelle.

>>> CONTACT

Mission Locale du Chablais

📍 26, boulevard du Canal - 74200 Thonon-les-Bains

☎ 04 50 26 36 97

✉ accueil@ml-chablais.org

Le Bureau Information Jeunesse



Le Bureau Information Jeunesse de Thonon renseigne les jeunes âgés de 15 à 30 ans sur leurs questions liées aux études, à l'emploi, à la formation, aux projets de volontariat, de séjour à l'étranger... Vous y trouverez également toutes les infos nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement.

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE PROCHE DE CHEZ VOUS !

Le campus connecté du Léman accueille tout habitant du territoire inscrit dans une formation certifiante ou diplômante à distance et de niveau post-bac (licence, master, BTS, BUT, titres professionnels, etc.) ou dans une voie d'accès aux études supérieures (DAEU, capacité en droit, etc.).

👉 **CAMPUS CONNECTÉ DU LÉMAN** 📍 22, avenue Anna de Noailles • 74500 Évian-les-Bains

☎ 04 85 73 00 06 • ✉ campus@cc-peva.fr • 🌐 cc-peva.fr/campus

Des associations d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi



Plusieurs structures d'insertion sont implantées sur le territoire pour permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail ainsi que d'un accompagnement spécifique en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Contacts



• POUSSÉS D'AVENIR

Permet la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté sociale, tout en accompagnant leur projet à travers la production de légumes biologiques pré-vendus à des consommateurs adhérents.

- 📍 35, impasse des Jardins
Lieu-dit La Bennaz - 74500 Publier
- ✉ jardin@poussesdavenir.org
- 🌐 <https://www.poussesdavenir.fr/>

• CHABLAIS INSERTION

Propose 6 chantiers d'insertion axés sur des travaux d'espaces verts, de second œuvre bâtiment et de restauration de mobiliers.

- 📍 105C, route de la Dranse
74500 Publier
- ☎ 04 50 71 93 36
- ✉ contact@chablaisinsertion.fr
- 🌐 <https://www.chablais-insertion.fr/>



• CHABLAIS INTER EMPLOIS

Met à disposition des demandeurs d'emploi, à titre onéreux mais à but non lucratif auprès des entreprises, des particuliers, collectivités territoriales et des associations.

- 📍 5, route de Tully - 74200 Thonon-les-Bains
- ☎ 04 50 26 24 05
- ✉ info@chablaisinteremploi.fr
- 🌐 <https://www.chablaisinteremploi.fr/>

• ASSOCIATION LE LIEN (Léman Initiative Emploi Nature)

A pour objectif d'accompagner des demandeurs d'emploi de longue durée, vers un projet professionnel durable grâce à des chantiers de production (maraîchage bio).



- 📍 135, chemin de l'Effly - 74140 Sciez
- ☎ 04 50 72 34 32
- ✉ contact@leman-initiative-emploi.org



JE CONNAIS UNE SITUATION DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Les **violences intrafamiliales** sont des violences qui interviennent au sein de la famille et du foyer. Elles sont généralement le fruit de **violences conjugales** (au sein du couple) mais peuvent également atteindre les enfants.

Elles peuvent prendre la forme de **violences verbales, physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles**.

Si vous pensez être victime de violence intrafamiliale, il est important d'en informer des personnes extérieures (professionnels de santé, associations, amis, etc.).

Si vous vous sentez en danger, composez le 17, police secours, pour recevoir de l'aide de toute urgence.

>>> CONTACT UTILE *Police municipale de Publier* : ☎ 04 50 70 84 34

Si vous pensez être témoin de violences intrafamiliales dans votre entourage, vous pouvez contacter des associations spécialisées qui vous guideront dans la démarche à adopter pour porter secours aux victimes.

Les aides à votre disposition

• SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES SUR MINEUR DE MOINS 18 ANS



☎ **Appelez le 119** : Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger - « Allô enfant en danger » : joignable gratuitement 7j/7 et 24h/24. L'appel est confidentiel, le numéro n'apparaît pas sur les relevés téléphoniques. Les écoutants apportent leurs conseils et leur aide aux appelants confrontés à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

🌐 **Consultez le site** : 🌐 www.allo119.gouv.fr : tchat en temps réel pour les moins de 21 ans.

👉 **Alertez et signalez la situation** : L'alerte est anonyme et confidentielle.

• Par téléphone :

Au ☎ 04 50 33 20 33 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi,

Au ☎ 119, 24h/24 et 7J/7. Ce numéro est gratuit depuis tous les téléphones et n'apparaît pas sur les factures téléphoniques détaillées.

• Par mail : ✉ crip74@hautsavoie.fr

• SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : APPELEZ LE ☎ 3919

Numéro accessible 24h/24 du lundi au vendredi et de 9h à 18h le week-end. L'appel est anonyme, gratuit et garantit une écoute, une information, et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Les écoutants sont essentiellement des professionnels, juristes, psychologues et travailleurs sociaux.

• SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE TOUS TYPES DE VIOLENCES, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT APPELER LE ☎ 116 006 PARTOUT EN EUROPE

Numéro européen d'aide aux victimes. L'appel est gratuit, partout en Europe, la ligne est ouverte 7j/7 de 9h à 19h.

• SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES MAIS QUE VOUS NE POUVEZ PAS PARLER : ENVOYEZ UN SMS AU 114

• SI VOUS ÊTES VICTIME DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE, APPELEZ LE ☎ 3018

Numéro d'appel unique pour alerter et signaler les situations de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement endurées par des mineurs.

Les associations spécialisées sur notre territoire

Le centre de planification et d'éducation familiale

Géré par les hôpitaux du Léman, il assure une **médecine sociale de prévention**. Le centre de planification est ouvert à toute personne : mineure, majeure, non assurée sociale, femme, homme, couple ou parent.



>>> CONTACT

Appelez avant de vous déplacer : ☎ 04 50 83 28 71

📍 3, avenue de la Dame - CS 20526
74203 Thonon-les-Bains

🌐 <https://www.hopitauxduleman.fr/structures/centre-de-planification/>



Espace Femmes

L'association Espace Femmes propose aux femmes victimes de violences conjugales un **accompagnement gratuit et confidentiel** sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

>>> CONTACT

☎ 04 50 97 61 90

✉ espacefemmes74@gmail.com

🌐 <https://espace-femmes.org/>



Women Safe and Children

L'antenne éviénaise de Women Safe and Children accueille et accompagne les femmes et les enfants, de 6 à 18 ans, victimes de violences. Sont proposées des permanences juridiques, médicales et psychologiques gratuites.

☞ **Accueil, sur rendez-vous** : lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 12 heures ; mardi et jeudi, de 14 heures à 17 heures.

>>> CONTACT

☎ 09 81 34 98 02 et 06 62 90 75 73

✉ accueil74@women-safe.org

AVIJ : Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire

L'AVIJ tient une permanence à Thonon animée par des juristes qui ont pour mission d'accueillir, orienter et informer les victimes des infractions pénales sur l'ensemble de leurs droits et ce tout au long de la procédure, lors d'entretiens **confidentiels et gratuits**.

>>> CONTACT

📍 10, rue de l'Hôtel Dieu - 74200 Thonon

☎ 04 56 30 10 20

✉ [victimes.avij.thonon@gmail.com](mailto:victim.es.avij.thonon@gmail.com)

🌐 <https://avij-des-savoie.fr/>



J'AI BESOIN D'AIDE POUR FINANCER MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La mutuelle communale du CCAS



Afin de permettre l'accès au soin pour tous, le CCAS est partenaire de MUTUALP qui propose aux habitants de la commune une mutuelle communale à des tarifs modérés.

Des permanences ont lieu régulièrement au CCAS pour les adhérents de MUTUALP.

Une aide financière du CCAS est possible afin de réduire le montant de la cotisation mensuelle pour les personnes disposant de faibles ressources.

☞ Afin de **vérifier votre éligibilité**, veuillez vous renseigner auprès du CCAS.

L'Aide à la Complémentaire Santé Solidaire (ACSS)

La Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont faibles.

Selon vos ressources, la complémentaire santé solidaire peut être gratuite.



L'ACSS peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Pour demander la Complémentaire Santé Solidaire, vous devez bénéficier de l'assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Vous pouvez demander la Complémentaire Santé Solidaire :

- Sur internet sur votre compte ameli,
- En déposant le formulaire et les justificatifs à la Caisse d'Assurance Maladie.

>>> CONTACT

CPAM

📍 42, avenue de Genève
74200 Thonon-les-Bains

ADDICTIONS, À QUI S'ADRESSER ?



Toute personne présentant une addiction à un produit (alcool, tabac, cannabis...) ou à un comportement (jeux, écrans...) peut se faire accompagner. Les services proposés sont multiples. Ils peuvent être individuels ou collectifs.

Des lignes d'écoute



• SERVICES EN LIGNE

☞ **DroguesInfoService** : ☎ 0800 23 13 13, 7 jours sur 7, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

🌐 www.drogues-info-service.fr

☞ **Tabac info service** : ☎ 39 89, du lundi au samedi de 8h à 20h - 0,15 €/min. 🌐 www.tabac-info-service.fr

☞ **Alcool info service** : ☎ 0 980 980 930, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel anonyme et non surtaxé

☞ **Joueur info service** : ☎ 09 74 75 13 13, de 8h à 2h, appel non surtaxé

Des structures de soins et d'accompagnements

• CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

OUVERT le jeudi de 9h à 12h30

📍 1, avenue de Larringes - 74500 Evian-les-Bains

☎ 06 71 67 73 33

✉ cjc.thononevianlesbains@addictions-france.org

• CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

Accueil téléphonique : ☎ 04 50 71 79 68

• Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h30 - 13h à 17h

• Vendredi : 8h30 à 12h30

📍 5, chemin Vieux - 74200 Thonon-les-Bains

✉ csapa.thonon@addictions-france.org

JE SUIS EN DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

« Il n'y a pas de santé sans santé mentale », c'est l'organisation mondiale de la santé qui le dit. Si vous n'avez pas le moral, si vous n'arrivez plus à accomplir vos tâches du quotidien, à maintenir des liens avec votre entourage, à travailler et à trouver du plaisir dans la vie, n'hésitez pas à en parler. Il est important que vos troubles soient pris en charge afin d'éviter qu'ils ne s'aggravent et deviennent chroniques.



Des lignes d'écoute



☞ **SOS Amitié** pour les personnes de tout âge en détresse psychologique ou leur entourage. Une permanence téléphonique est assurée tous les jours, 24h/24 au ☎ 09 72 39 40 50.

L'appel et le service sont gratuits.

☞ **Écoute famille Unafam.** Cette écoute téléphonique anonyme et gratuite assurée par des psychologues est destinée aux personnes qui doivent faire face à la maladie psychique d'un proche. Les psychologues sont joignables du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (17h le vendredi) au ☎ 01 42 63 03 03.

☞ **Suicide Écoute :** ☎ 01 45 39 40 00, tous les jours, 24h/24. Coût d'une communication locale. Ce service permet une écoute des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide, et à leur entourage.

Un numéro national de prévention du suicide : le 3114

Gratuit, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, depuis tout le territoire national, ce numéro permet d'apporter une réponse immédiate aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire.

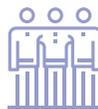
Au bout du fil, des professionnels de santé, formés, mobilisés, en lien avec des acteurs du soin de chaque territoire, peuvent apporter des réponses adaptées à chaque situation.



Des professionnels pour parler de ses difficultés psychiques

La personne en souffrance psychologique peut s'adresser à :

- son médecin traitant,
- un psychologue,
- un psychiatre,
- son médecin du travail.



Mon soutien psy : remboursement de séances chez le psychologue



Pris en charge par l'assurance maladie, le dispositif « Mon psy » est un accompagnement psychologique qui permet à tout enfant de plus de 3 ans, adolescent et adulte angoissé, déprimé ou en souffrance psychique, de

bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Votre médecin peut vous proposer de suivre jusqu'à 8 séances avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie et partenaire du dispositif.

👉 Pour en savoir plus : 🌐 www.ameli.fr

Des lieux spécialisés dans l'accompagnement psychologique : le centre médico-psychologique (CMP)

Si votre budget est très serré, et que vous ne pouvez pas consulter dans le privé, vous avez la possibilité de consulter un médecin psychiatre et/ou un psychologue dans un CMP (Centre Médico Psychologique). La consultation y est entièrement gratuite, sachant que le délai pour un premier rendez-vous peut être parfois long.

Le CMP regroupe des psychiatres, des psychologues, des infirmières, des assistantes sociales et d'autres professionnels de santé (ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, etc.). C'est un lieu d'accueil, d'orientation et de prise en charge de personnes en souffrance et de leurs familles.

Les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)

Les CATTP sont des lieux d'accueil, d'expression, d'écoute et de rencontres, mis à la disposition des usagers qui vivent chez eux. Ils permettent un travail d'accompagnement des usagers.

Les structures hospitalières

Les services de psychiatrie disposent d'hôpitaux de jour et de services d'hospitalisation temps plein dans les hôpitaux publics ou dans les établissements du secteur privé.

>>> CONTACTS

Centre Médico-Psychologique (CMP)

📍 1, place du Docteur Jean Escoubès • Bâtiment A Immeuble « Le Bornan » • 1^{er} étage
74500 Evian-les-Bains • ☎ 04 50 25 95 81

Thonon-les-Bains, Centre Médico-Psychologique (CMP)/ Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

📍 28, avenue de Genève • 74200 Thonon-les-Bains
☎ 04 50 17 17 00

Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du Chablais (EMPP)

📍 19 b, av. de Sénévulaz • 74200 Thonon-les-Bains
☎ 09 61 40 26 34

Hôpital de Jour • HDJ Les Mémises

📍 45, chemin des Harpes • 74200 Thonon-les-Bains
☎ HdJ : 04 50 83 24 30

Psychiatrie de liaison Hôpitaux du Léman

📍 3, avenue de la Dame • 74200 Thonon-les-Bains
☎ 04 50 83 24 30

SOS Médecins ☎ 36 24

SAMU ☎ 15

Pompiers ☎ 18

Appels d'urgence européen ☎ 112

Pharmacie de garde ☎ 32 37

Dentiste de garde ☎ 04 50 32 10 88

L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Vous souhaitez faire le point sur votre santé, apprendre à mieux la gérer, vous informer sans attendre d'avoir des problèmes de santé ? Le Centre d'Examen de Santé (CES) de la CPAM de Haute-Savoie vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement d'un examen médical préventif adapté à chacun.

👉 Prise de rendez-vous par mail 📧 ces.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr ou par téléphone ☎ 04 57 09 50 29 (de 7h45 à 12h et de 13h à 16h) ou sur 🌐 DOCTOLIB (voir sur le site de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie)



MCM

TRAVAUX PUBLICS / VRD / DÉMOLITION
GÉNIE CIVIL / TRANSPORT

Z.I. de Yengy / 90 Chemin de la Ballastière 74200 Thonon-les-bains
T. 04 50 73 51 38 / F. 04 50 73 51 09
contact@mcm-tp.com

mcm-tp.com



**Les Pins
de la Dranse**

BAR • SNACK • RESTAURANT

Bar • Restaurant • Snack



Ouvert du 15 avril au 30 septembre

821 rte de la Dranse - 74500 PUBLIER

Lac et Plages à 250 m, possibilité
d'hébergement jusqu'à 90 personnes

Tél : 04 56 66 06 64 & 06 32 41 60 84

Email : contact@parcdeladranse.fr

**MAÇONNERIE ET
RÉNOVATION GÉNÉRALE
PLOMBERIE
ÉLECTRICITÉ
ET TOUS
AUTRES TRAVAUX**

**E.U.R.L.
COSTINHA**

97 rue du Pont de Dranse
AMPHION-LES-BAINS
74500 PUBLIER

Tél. 04 50 26 35 65

Port. 06 89 0104 05

E.mail : ets.costina@wanadoo.fr

www.costinha.fr

LÉMAN STORES

FERMETURES

INSTALLATION
VENTE - RÉPARATION

- Volets roulants - Volets battants
- Stores de terrasse - Pergolas
- Stores d'intérieur - Moustiquaires
- Portes de garage - Portails - Clôtures
- Portes d'entrée
- Menuiseries PVC - Alu - Bois
- Motorisations - Maison connectée

SOLABAIE

**somfy
EXPERT**

97, rue du Pont de Dranse
74500 PUBLIER

Tél. 04 50 70 14 03

E-mail : info@lemanstoresfermetures.com

J'AI DES DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT

Je suis sans domicile

Si vous êtes sans domicile, **contactez le 115** qui vous orientera vers des centres d'hébergement disponibles.

Rendez-vous à l'accueil de jour géré par COALLIA

L'équipe de l'accueil de jour se propose d'accueillir les personnes les plus démunies afin qu'ils puissent :

- Avoir du répit,
- Avoir une adresse postale,
- Bénéficier de repas (petit-déjeuner et déjeuner),
- Prendre une douche,
- Laver leurs affaires,
- Pouvoir accéder à la bagagerie au sein du bâtiment pour y laisser des affaires personnelles en toute sécurité,
- Rencontrer un travailleur social.

>>> CONTACT

Accueil de jour - COALLIA

📍 32, avenue des Vallées • 74200 Thonon les Bains

☎ 04 56 81 70 43



J'ai besoin d'une adresse pour recevoir mon courrier

Vous avez besoin d'une adresse pour recevoir votre courrier ? La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier lui permettant de faire valoir ses droits.



Si vous avez un lien avec la commune (liens familiaux, scolarisation des enfants, activité professionnelle...), prenez rendez-vous au CCAS pour remplir une demande de domiciliation.

Si vous n'avez pas de lien avec la commune, l'association COALLIA peut répondre à votre demande.

Je souhaite bénéficier d'un logement social



Le CCAS de Publier est guichet enregistreur des demandes de logement social. Toute personne qui souhaite obtenir un logement social peut effectuer sa demande en ligne sur le site www.demande-logement-social.gov.fr

En cas de difficultés d'accès au site en ligne, vous pouvez directement venir au CCAS pour retirer une demande.

Le schéma en page de droite détaille le parcours d'une demande de logement social.

LE PARCOURS D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Dépôt de la demande de logement social

- En ligne, www.demande-logement-social.gouv.fr
- En déposant le formulaire complété auprès d'un guichet enregistreur

Les pièces justificatives demandées pour déposer une demande : **justificatif d'identité** (carte d'identité, titre de séjour) et **avis d'imposition N-2**

Une seule demande suffit ! Enregistrée sur le fichier national des demandeurs, elle est visible par tous les bailleurs et réservataires du département.

Conseil : Elargir le choix des communes. Il est possible d'indiquer 17 localisations souhaitées. Plus le territoire de recherche sera large, plus la demande aboutira rapidement.

En cas de **changement de situation**, la demande doit être actualisée (en ligne ou directement auprès du guichet enregistreur)

Les salariés d'entreprise de + de 10 salariés peuvent en parallèle s'inscrire sur la plate-forme AL'in (www.al-in.fr)

Attribution d'un numéro de demandeur de logement social sous un mois (15 jours pour les demandes effectuées en ligne)

Un logement se libère...

- Le bailleur social transmet les informations liées au logement au réservataire concerné
- Le réservataire propose au bailleur 3 dossiers minimum répondant aux caractéristiques du logement (typologie, plafonds de ressources, montant du loyer)

Le bailleur demandera des pièces complémentaires pour justifier des informations déclarées dans la demande

Le bailleur peut organiser une visite du logement. Certains proposent la visite après la commission d'attribution.

PASSAGE EN COMMISSION

Le logement convient au demandeur

La décision finale est prise par la commission d'attribution du bailleur social qui :

- Définit un ordre de priorité en fonction des caractéristiques de la demande
- Propose au ménage prioritaire de signer le bail

Le logement ne convient pas

Le bailleur indique votre refus au réservataire

Attention, un refus à une proposition adaptée peut retarder l'accès à un logement

À la date d'anniversaire de la demande et sans attribution de logement, il faut **renouveler sa demande sur le portail grand public ou directement auprès d'un guichet. Une demande non renouvelée est radiée.**



J'ai des difficultés financières liées au logement

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



La CAF propose plusieurs aides personnelles au logement, notamment l'Aide Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familial (ALF) ou encore l'Allocation de Logement Social (ALS). En tant que locataire, ces aides

sont délivrées sous conditions de ressources et non cumulables entre elles.

La CAF propose également des aides pour le déménagement et des prêts pour s'équiper dans son logement.

➔ **Plus de renseignements :** ☎ www.caf.fr
📍 23, chemin de Morcy • 74200 Thonon-les-Bains
Ouvert le lundi, mardi et mercredi sans rendez-vous

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif à destination des personnes faisant face à des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

Le FSL accorde une aide sous forme de subvention ou de prêt (à rembourser). Ces aides permettent de payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance habitation, achat du mobilier de nécessité, ...) ou au maintien dans le logement (dettes de loyers et de charges, factures diverses, frais d'huissier ...).

➔ **Plus de renseignements** auprès du pôle médico-social d'Evian pour les habitants de Publier

Action logement

ActionLogement  Action Logement, en tant qu'acteur majeur du logement social en France, offre une **variété d'aides financières** visant à faciliter l'accès à la propriété et l'amélioration des conditions de logement pour les salariés et jeunes étudiants. Vous pouvez prétendre à ces aides en fonction de votre situation professionnelle et personnelle :

- La garantie VISALE pour sécuriser les bailleurs en couvrant les loyers impayés et les dégradations locatives, offrant ainsi une tranquillité d'esprit aux propriétaires,
- L'avance loca-pass pour faire face aux dépenses liées à l'entrée dans un nouveau logement. Elle fonctionne comme un prêt à taux zéro remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à **25 mois**,
- L'aide Mobili-jeune pour les moins de 30 ans qui vise à faciliter leur mobilité géographique en prenant en charge une partie des dépenses liées à leur logement.

➔ **Plus de renseignements :** ☎ www.actionlogement.fr

Chèque énergie



Le chèque énergie est une aide au paiement des dépenses d'énergie. Il peut aussi être utilisé pour financer des travaux de rénovation énergétique du logement et également, depuis le 1^{er} janvier 2024, pour le paiement des charges locatives intégrant des frais d'énergie dans les logements locatifs sociaux.

Comme chaque année, l'éligibilité au chèque énergie est définie au printemps. Les ménages éligibles reçoivent automatiquement leur chèque énergie. Si vous avez demandé à ce que le chèque soit automatiquement déduit de vos factures énergétiques, vous êtes informé de sa transmission à votre fournisseur.

Mon logement est en mauvais état

Le logement que vous occupez vous paraît en très mauvais état, dégradé, dangereux ? Pour apprécier l'état du logement, une fiche d'auto-évaluation peut être renseignée avec l'aide de l'ADIL qui vous informera également sur les démarches à engager.

Logement non-décent, non conforme aux règles d'hygiène et de salubrité, insalubre ou présentant un risque pour la sécurité : ces termes renvoient à des procédures qui diffèrent selon la situation.

>>> CONTACT

ADIL de Haute-Savoie (Association pour le Droit et l'Information au Logement)

☎ 04 50 45 79 72

✉ contact@pls.adil74.org



J'ai moins de 30 ans et j'ai des difficultés d'accès au logement

Le CLLAJ est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation visant à faciliter l'accès au logement des jeunes de 16 à 30 ans.

Le CLLAJ du Chablais vous propose un ensemble de services :

- Conseils dans votre recherche de logement,
- Informations sur les dispositifs existants,
- Accompagnement pour remplir les dossiers et demandes d'aide,
- Mise en relation avec des propriétaires.

>>> CONTACT

CLLAJ du Chablais

☎ 04 50 26 36 97

✉ cllaj@ml-chablais.org





JE SUIS SÉNIOR OU EN SITUATION DE HANDICAP

Je cherche des informations spécifiques liées au handicap



Pour toutes les démarches liées au handicap, je contacte la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La MDPH est l'interlocuteur incontournable pour obtenir des droits, des prestations et des orientations spécifiques liés au handicap.

Pour demander ou renouveler mes droits ou prestations liés au handicap, un formulaire unique est téléchargeable sur le site internet ci-dessous. Il est également possible de le retirer au CCAS.

>>> CONTACT

Equipe Territoriale du Chablais

📍 1, rue Casimir Capitan • 74200 Thonon les Bains

☎ 04 50 81 89 22 • 🌐 www.mdph74.fr • <https://www.monparcourshandicap.gov.fr/>

Je cherche des informations spécifiques liées au vieillissement



peuvent notamment aider à trouver des solutions pour rester chez vous, pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement.

Le pôle informe et oriente également les aidants sur des sujets variés tels que :

- Les démarches à accomplir en fonction des besoins de leur proche âgé,
- Les aides proposées aux aidants (mise en lien avec les plateformes d'accompagnement et de répit, les aides financières, ...),
- Des actions de sensibilisation ou de formation pour les aidants.

>>> CONTACT

Pôle Gérontologique du Chablais

📍 1, rue Casimir Capitan • 74200 Thonon les Bains

☎ 04 50 81 89 33

Site officiel des personnes âgées et des aidants :

🌐 www.pour-les-personnes-agees.gov.fr

Le Pôle Gérontologique du Chablais a une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées, à leurs proches aidants et aux professionnels qui accompagnent les personnes en perte d'autonomie.

Des professionnels vous accueillent pour répondre aux questions lors d'une situation de perte d'autonomie. Ils

J'ai besoin d'aide à domicile

Une aide pour les actes de la vie quotidienne

Une aide à domicile permet d'être accompagné dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, etc.), dans les tâches ménagères, les démarches administratives... De plus, elle permet une présence régulière qui peut faire du bien.

Un service d'aide à domicile (SAD) peut répondre à ces attentes : les aides à domicile interviennent dans un cadre professionnel, dans le respect des choix de vie de chacun et en lien avec l'entourage (famille, médecin traitant, infirmière, assistante sociale, etc.).

>>> CONTACT

Toutes les informations utiles pour se maintenir à domicile en Haute-Savoie :

📍 <https://hautesavoie.fr/en-pratique/personnes-agees/>

Les services de soins infirmiers à domicile

Suite à un problème de santé ou à une hospitalisation, des soins infirmiers à domicile peuvent être nécessaires : toilette, habillage, prise du traitement médicamenteux...

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) interviennent sur prescription médicale (médecin traitant) au domicile des patients ou dans les établissements pour personnes âgées non médicalisés (foyers logements).

Leur coût est pris en charge par l'assurance maladie.

>>> CONTACT

SSIAD du Chablais Est

📍 8, route de l'Eglise - 74500 Bernex

☎ 04 50 73 11 79

La téléalarme



La TéléAlarme est accessible à tous, sans condition d'âge, de revenu ou de dépendance.

La TéléAlarme est un appareil qui permet d'avoir à tout moment, à domicile, la sécurité d'une écoute et l'aide nécessaire en cas de besoin. Un problème survient



- *malaise, chute, visite importune ou encore agression* - il suffit de presser le déclencheur pour être mis en contact 24h/24, 7j/7 avec un écoutant spécialement formé.

Celui-ci va identifier la provenance de l'appel et apporter une réponse immédiate en envoyant l'intervenant le plus approprié : famille, voisins, amis, médecin, sapeurs-pompiers, SAMU, police, gendarmerie...

La demande d'abonnement à la TéléAlarme s'effectue par téléphone auprès du pôle gériatrique du Chablais. La demande est directement prise en compte, un rendez-vous d'installation est proposé dans un délai très court (2 à 5 jours). Un accompagnement par un travailleur médico-social est proposé en cas de difficulté à la constitution du dossier. L'installation est ensuite effectuée par les techniciens du Département. Seuls ces agents sont habilités à intervenir.

D'un montant de 20 € par mois, l'abonnement est accessible au plus grand nombre et peut être pris en charge par diverses prestations telles que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

D'autres organismes peuvent aussi participer au loyer mensuel : les caisses de retraite ou les mutuelles.

📞 Pour prendre rendez-vous contactez le service autonome du département au ☎ 04 50 81 89 34





L'aménagement de votre logement

La sécurisation et l'adaptation de son logement permet de conserver son autonomie et de rester chez soi le plus longtemps possible.

En fonction de la situation, différentes aides peuvent contribuer à financer les travaux d'adaptation du logement :

- Les subventions de l'agence nationale de l'habitat (Anah),
- Les aides du Département : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Le Fonds départemental de compensation du handicap,
- L'aide à l'amélioration de l'habitat de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et d'autres caisses de retraite ou complémentaires.

>>> CONTACT

ASSOCIATION SOLIHA

- 📍 70, avenue de France • 74000 Annecy
- ☎ 04 50 09 99 32
- ✉ contact.hautesavoie@solih.fr
- 🌐 www.adapt.solih.fr/

L'accueil de jour

Certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) proposent un accueil de jour.

L'accueil de jour permet de rencontrer d'autres personnes, de prévenir les risques de dépendance et de favoriser l'autonomie. L'accueil de jour constitue également une aide pour la famille. Car il permet aux aidants d'être relayés en toute sécurité par une équipe de professionnels.

Il existe également des accueils de jour spécialisés dans l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. L'accueil de jour peut être financé par le Département au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et par les caisses de retraite.

>>> CONTACT

Auprès du pôle gériatrique de Chablais
Voir coordonnées page 24

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles tout en ayant la possibilité d'avoir recours à un hébergement temporaire lorsqu'elles en ont besoin : après une hospitalisation, pour être entourées pendant une période difficile...

Il peut être une première étape avant une entrée définitive dans un établissement pour personnes âgées : résidence autonomie, résidence service, EHPAD.



L'hébergement temporaire permet également à leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement ou de passer le relais. C'est ce qu'on appelle l'aide au répit.

Quelle que soit la raison pour laquelle le dispositif d'hébergement temporaire est enclenché, c'est dans un EHPAD ou une résidence autonomie qu'est accueillie la personne âgée. Elle signe alors un contrat avec l'établissement, qui régit notamment le tarif et la durée du séjour (90 jours, consécutifs ou non, maximum par an).

À ce jour, une trentaine d'établissements proposent ce service en Haute-Savoie.

Pour faire une demande de place d'hébergement temporaire dans un EHPAD, il faut déposer un dossier d'admission comme pour une demande d'hébergement permanent. Une visite de préadmission doit être réalisée et le dossier médical est étudié. Le traitement d'un dossier peut prendre un peu de temps. Il est donc préférable d'anticiper et de faire la demande le plus tôt possible.

>>> CONTACT

Auprès du pôle gériatrique de Chablais
Voir coordonnées page 24

Nécessité d'être hébergé

• POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Toute demande d'admission en établissement doit être saisie sur le site  trajectoire.sante-ra.fr

Les établissements médicalisés

Il existe deux types d'établissements médicalisés pour les personnes âgées :

L'EHPAD, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, est une structure collective accueillant des personnes âgées, en perte d'autonomie, qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à domicile. (Le terme EHPAD a remplacé l'ancienne appellation « maison de retraite »).

L'USLD, Unité de Soins Longue Durée, est un établissement sanitaire destiné à l'hébergement des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants (article L 711-2 du Code de la santé publique).

L'ensemble des établissements est en mesure d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées). C'est à la direction de chaque établissement qu'il appartient de décider d'admettre ou non une personne âgée.



La résidence autonomie ou la PUV

Destinées à des personnes âgées valides ou peu dépendantes, la résidence autonomie et la petite unité de vie (PUV) sont des structures composées de petits logements autonomes dotés ou non d'équipements et services communs.

La petite unité de vie (PUV) est une résidence autonomie d'une capacité inférieure à 25 places. Elle peut être ou non médicalisée.

L'accueil familial

Cette alternative à l'hébergement en établissement est une solution d'hébergement pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement. L'accueil familial est proposé par des accueillants familiaux (une personne seule ou un couple) qui sont titulaires d'un agrément délivré par le Conseil départemental pour une durée de 5 ans.



• POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les Établissements d'Accueil Médicalisé

Les EAM (Établissements d'Accueil Médicalisé) sont des structures de soins et d'accompagnement pour les personnes handicapées. Les EAM incluent notamment les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) ainsi que tout autre établissement qui relève à la fois de l'assurance maladie et de l'aide sociale départementale.

Lorsqu'une personne handicapée est accueillie dans un Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM), les frais d'hébergement sont en grande partie à sa charge. Toutefois, cette contribution est calculée en fonction de ses ressources et le surplus est pris en charge par l'aide sociale du département où se trouve la personne. Les soins médicaux prodigués à la personne sont quant à eux financés par un forfait versé par l'assurance maladie.

Les Établissements d'Accueil Non Médicalisés

Les Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) sont des structures d'hébergement pour les personnes handicapées relevant de la seule aide sociale départementale et placés sous la compétence des conseils départementaux. Les EANM peuvent également intervenir en complément d'une activité professionnelle. Les EANM sont souvent qualifiés de foyers de vie, de foyers d'hébergement ou de foyers polyvalents.

Les frais de prise en charge sont à la charge de l'adulte handicapé. Le montant de la participation varie selon les prestations servies par l'établissement et selon la situation professionnelle et familiale de la personne handicapée, sous réserve d'un minimum de ressources laissées à sa disposition.

Les EAM et les EANM peuvent proposer des accueils de jour, des accueils temporaires, séquentiels ou d'urgence.

Pour être accueilli dans un établissement, il faut faire une demande d'orientation auprès de la MDPH de la Haute-Savoie

>>> CONTACT

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Haute-Savoie

📍 26 avenue de Chevène • 74003 Annecy Cedex
 ☎️ 04 50 33 23 09 • ✉️ portail-mdph@mdph74.fr



Sociale et des Familles, l'aide sociale est récupérable (sur succession, donation, en cas de retour à meilleure fortune, en cas de legs). Le conseil départemental étudie la demande, évalue les ressources du demandeur et, le cas échéant, les ressources de son conjoint et de ses obligés alimentaires. Il fixe alors le montant de l'aide sociale à l'hébergement en fonction de la situation du demandeur, de ses obligés alimentaires et du règlement d'aide sociale en vigueur dans le département.

👉 Vous pouvez retirer un dossier d'aide sociale départementale au CCAS ou le télécharger sur le site du département de la Haute-Savoie :

🌐 www.hautsavoie.fr/en-pratique/personnes-agees/

- **L'APA (ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE)** en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes en GIR 1, 2, 3 et 4.

L'APA ne donne pas lieu à récupération (ni sur succession, ni contre le donataire ou légataire, ni en cas de retour à meilleure fortune). Quand vous avez choisi votre établissement, renseignez-vous auprès de la direction de l'établissement qui vous indiquera les formalités à accomplir.

- **LES AIDES AU LOGEMENT** qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement.

Ces aides peuvent s'additionner. Elles dépendent :

- Des ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'Aide sociale départementale,
- Et du niveau de perte d'autonomie pour l'APA.

Une réduction fiscale est possible pour les résidents imposables.



Les financements possibles

Il existe trois aides qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

- **L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE** destinée, entre autre, aux personnes âgées et personnes adultes handicapées qui ont des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement. Elle peut être attribuée en nature ou en espèce, à domicile ou en établissement. Conformément au Code de l'Action

LES AUTRES AIDES :

- **Le Fonds d'action sociale des caisses de retraite et mutuelles** : les caisses de retraite ou les mutuelles disposent d'un fonds d'action sociale des caisses de retraite que vous pouvez solliciter dans certains cas (maladie, accident, sortie d'hôpital, ...).
- ➔ **Renseignez-vous** auprès de votre caisse de retraite ou de votre mutuelle.
- **Les réductions d'impôts** : les services à la personne peuvent donner lieu à une réduction d'impôts sous certaines conditions.

Ramassage des encombrants

Un service GRATUIT et de PROXIMITÉ est réservé aux particuliers de 65 ans et + et/ou en situation de handicap.

Aide à la mobilité

L'abonnement à la carte bus est proposé à un tarif préférentiel pour les habitants de plus de 65 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité à 80%.



Plan d'alerte et d'urgence



Le CCAS en action pour le bien vivre à Publier !

Portage de repas

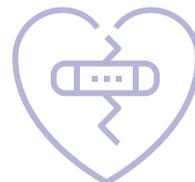
Prestation destinée aux 65 ans et + ainsi qu'aux personnes handicapées. Le CCAS permet aux publiérains de bénéficier du portage des repas ainsi qu'un tarif avantageux selon les revenus du foyer.

La distribution est assurée par la CCPEVA.



Gestion du registre des personnes vulnérables. En cas d'alerte canicule, sanitaire ou plan grand froid, les personnes de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap ont la possibilité de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables du CCAS. Elles bénéficieront d'une attention particulière pendant ces périodes.

- ➔ **Pour plus d'informations**, consultez la page internet du CCAS : ☎ ccas-publier.fr ou contactez le ☎ 04 50 70 84 20



J'AI BESOIN DE CRÉER DU LIEN SUR MA COMMUNE

Tout au long de l'année, le CCAS propose des ateliers et animations à destination des habitants : séniors, enfants, liens intergénérationnels. N'hésitez pas à suivre notre page internet pour consulter nos actualités ou à vous abonner à notre page Facebook.

Ateliers intergénérationnels de 6 à 99 ans

Durant les vacances scolaires, le CCAS organise des ateliers intergénérationnels ouverts aux habitants de 6 à 99 ans ! Cuisine, loisirs créatifs et/ou artistiques sont au programme.



À l'occasion de **Septembre en or**, mois consacré à la lutte contre les cancers pédiatriques, les enfants de la commune peuvent participer à une boum. L'occasion de danser, chanter, s'amuser. Tous les bénéfices de cet après-midi sont reversés à une association œuvrant pour cette cause.

Des activités dédiées uniquement aux séniors

DES ACTIVITÉS SPORTIVES en lien avec le service des sports de la commune sont organisées tout au long de l'année : aquagym, gym douce, cardio. L'inscription est trimestrielle. Le tarif est adapté aux ressources.



DES ACTIVITÉS DE CONVIVIALITÉ sont proposées spécialement aux séniors sur inscription :

- Le repas des aînés et des journées d'excursion pour les 75 ans et plus,
- Un goûter en janvier pour démarrer l'année du bon pied pour les 60 ans et plus,
- Un programme chargé d'animations lors de la semaine bleue, semaine nationale dédiée aux personnes âgées, début octobre pour les séniors.

DES ATELIERS DE PRÉVENTION pour maintenir son autonomie sont également programmés tout au long de l'année :

- Ateliers numériques,
- Ateliers pour le bien vieillir : prévention des chutes, mémoire, audition...



GILETTO



BÂTIMENT GÉNIE CIVIL TRAVAUX PUBLICS

Tél 04 50 70 04 61

Un grand **MERCI**

à tous les **ANNONCEURS
PRÉSENTS** qui ont permis
l'impression de ce guide !



PLACES EN CRÈCHE

à Publier

Hapili
915 Rue
de la Dent
d'Oche

**Les
Petits
Princes**
102b rue des
châtaigniers



Entrée en crèche
possible toute l'année



Couches & produits
d'hygiène fournis



Repas fournis

Du lundi au vendredi, 7h30 à 18h30
Accueil régulier, occasionnel,
périscolaire

Renseignements : 04.22.54.26.10

Demande de place sur

www.leaetleo.com



COLLECTIVITÉS, **CONTACTEZ-NOUS** POUR RÉALISER
GRATUITEMENT VOS AGENDAS, PLANS DE VILLE, GUIDES TOURISTIQUES,
OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION,
NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE



AGENCE DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DES OFFICES DE TOURISME
45 rue de l'Est - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. 01 46 05 36 36 - E-mail : info@mairieinfo.fr

www.mairieinfo.fr



La SARL JOLIVET est une entreprise familiale, implantée depuis 1962, spécialisée dans la fabrication et la pose de VERANDA, PERGOLA, MENUISERIE ALUMINIUM, PORTAIL, OCCULTATIONS et VITRERIE / MIROITERIE.

Notre expérience et vos idées feront naître votre projet sur-mesure qui vous correspond.



345 Rue des Fourches
74500 AMPHION LES BAINS
☎ 04 50 70 00 59
jolivet-verandas@wanadoo.fr

BIRRAUX MÉDICAL

VENTE ET LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

Particuliers et Professionnels

DIAGNOSTIC • CONSOMABLE
PROTECTION • INCONTINENCE
ÉLECTRONIQUE MÉDICAL
MOBILIER MÉDICAL ET BAGAGERIE
INSTRUMENTATIONS POIDS ET MESURE
VÊTEMENTS MÉDICAUX • URGENCES
HYGIÈNE ET DÉSINFECTIONS
PANSEMENT ET AIGUILLES



- Les Hauts de Marclaz | 32 Rue du Pamphiot
74200 THONON | 04 50 71 91 20
- Amphion les Bains | 855 Avenue de la Rive
74500 PUBLIER | 06 77 30 42 69



PHILIPPE

BONDZ

ARTISAN BOUCHER

04 50 76 11 13
44 route de Thonon
74550 Perrignier

04 50 81 45 09
Centre Commercial Cora
74500 Amphion

bondzviande@orange.fr
www.boucherie-bondaz-viande.fr



DAZZA.fr

RÉSEAUX - VOIRIE - TP

